



République Française
Département de l'Essonne
Arrondissement d'Etampes

VILLE DE MORIGNY-CHAMPIGNY

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2023

Date de convocation
18/03/2023

Nombre de Conseillers municipaux :

En exercice : 26
Présents : 21
Absents : 5
Absents représentés : 2
VOTANTS : 23

Secrétaire de séance :
Monsieur Fabrice RIMBAUT

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à vingt heures, les membres composant le Conseil municipal de Morigny-Champigny se sont réunis, dans la salle du conseil municipal, rue de la Mairie, sous la présidence de M. Bernard DIONNET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Bernard DIONNET, Maire,
Mme Corinne TIQUET, M. Sébastien DERACHE, Mme Valérie MAUGARD et M. Pierrick GARNIER, Adjointes au Maire,
M. Edmond WEIGANT, M. Michel LECLERC, Mme Annick SAINT-MARS, Mme Brigitte BARDINA, M. Fabrice RIMBAUT, Mme Karine NEIL, M. Lucien CAILLOU, Mme Lélia STADLER, Mme Iléana EFRIM (arrivée à partir du point 4), Mme Stéphanie PAUL-LE GARFF, Mme Delphine MAZURE, M. Bertrand GUIMARD, M. Jean-Gabriel LAINEY, M. Sébastien LEFEVRE, Mme Céline MACHY et M. Pascal CAUJOLLE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :

M. Michel MEYER (pouvoir à Bernard DIONNET),
Mme Sandrine GOUX (pouvoir à Jean-Gabriel LAINEY),

ETAIENT ABSENTS :

M. Jérôme LENOIR,
M. Eric CAVERS,
Mme Catherine COME

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire a ouvert la séance à 20 heures 00

Les membres du conseil municipal ont :

- Désigné, à l'unanimité, **M. Fabrice RIMBAUT** comme Secrétaire de Séance ;
- Supprimé, le point n° 1 relatif à la « Installation des nouveaux conseillers municipaux » ;
- Reçu lecture de l'ordre du jour ;

DELIBERATIONS

Par délibération n° 2023-03-01 :

Décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, de maintenir à 8 le nombre de membres au sein de la commission « Manifestations et associations », outre Monsieur le Maire qui en est Président de droit, et de désigner Monsieur Pascal CAUJOLLE comme nouveau membre.

Par délibération n° 2023-03-02 :

Décidé, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, de fixer à 9 le nombre de membres au sein de la commission « Transition énergétique et consommation des équipements publics », outre Monsieur le Maire qui en est Président de droit, et désigné Monsieur Pascal CAUJOLLE comme nouveau membre.

Par délibération n° 2023-03-03 :

Défini, à la majorité (19 voix pour et 3 abstentions), les modalités financières relatives à la mise à disposition de l'association VADE RETRO SATANAS du complexe sportif Jean Coulombel et décidé que les frais de gaz relatifs au chauffage seront refacturés au réel sur la base des relevés de consommations avant et après utilisation.

Par délibération n° 2023-03-04 :

Décidé, à l'unanimité, en cohérence avec la hausse des prix facturés par le prestataire :

- D'augmenter le prix des repas de restauration scolaire facturé aux familles, à hauteur de 6 % à compter du 1^{er} avril 2023,
- D'augmenter le prix des repas de restauration scolaire facturé aux familles, à hauteur de 6,5 % à compter du 1^{er} septembre 2023.

Par délibération n° 2023-03-05 :

Décidé, à l'unanimité :

- D'instaurer un tarif cantine à 1€ pour les enfants dont la situation familiale correspond aux critères permettant de bénéficier du dispositif « Tarification sociale des cantines scolaires » et ce, pour une durée de 3 ans à compter de la date de signature de la convention avec l'Etat,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » telle qu'annexée à la délibération, tous les documents relatifs à ce dossier et à solliciter les remboursements correspondants.

Par délibération n° 2023-03-06 :

Pris acte, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 à la suite de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Par délibération n° 2023-03-07 :

Pris acte de la présentation du rapport de la Chambre régionale des Comptes sur l'examen des comptes et de la gestion de la CAESE

Pris connaissance des décisions du Maire :

D2023-UR-01 : Demande d'affectation des subventions au titre de la convention-cadre entre la commune et la région IDF dans le cadre de l'appel à projets « 100 quartiers innovants et écologiques » dont la commune est lauréate

D2023-FIN-02 : Signature d'un avenant avec CONVIVIO relatif à l'augmentation de 6 % des tarifs de restauration scolaire au 1^{er} février 2023

D2023-FIN-03 : Signature d'un avenant avec CONVIVIO relatif à l'augmentation de 6,5 % des tarifs de restauration scolaire au 1^{er} septembre 2023

D2023-FIN-04 : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise BEA pour la modernisation de l'éclairage public (passage en leds) - 30 600 € TTC

D2023-FIN-05 : Signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture SOISSONS pour la création d'une orangerie dans le parc de Saint-Périer - 39 000 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a clos la séance à 23 heures 58.

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus
sera publié au registre des délibérations de la commune

Fait à Morigny-Champigny, le 28 mars 2023

Le Maire,
Bernard DIONNET



Affiché le : 31 mars 2023